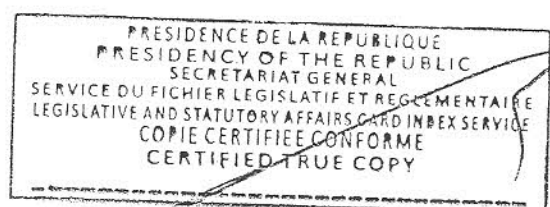


LOI N° 2019/001

DU 25 AVR 2019

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2018/004 DU
20 DECEMBRE 2018 MODIFIANT ET COMPLETANT CERTAINES
DISPOSITIONS DE LA LOI N° 2017/021 DU 20 DECEMBRE 2017
PORTANT LOI DE FINANCES DE LA REPUBLIQUE DU
CAMEROUN POUR L'EXERCICE 2018



*Le Parlement a délibéré et adopté, le Président
de la République promulgue la loi dont la
teneur suit :*

ARTICLE 1^{er}.- Est ratifiée, l'Ordonnance n° 2018/004 du 20 décembre 2018 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 2017/021 du 20 décembre 2017 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018.

ARTICLE 2.- La présente loi sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 25 AVR 2019

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

